

Commission municipale du Québec

(Division juridictionnelle)

Date : Le 21 mars 2025

La Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale
désignée conformément à l'article 19 de la Loi sur la Commission municipale
Partie poursuivante
1126, Grande Allée Ouest, 6^e étage
Québec (Québec) G1S 1E5

c.

Monsieur Peter Buzzell
Conseiller, Municipalité de Dixville
251, chemin Parker
Dixville (Québec) J0B 1P0

CITATION EN DÉONTOLOGIE MUNICIPALE

Par la présente, monsieur Peter Buzzell est cité en déontologie devant la division juridictionnelle de la Commission municipale du Québec.

En effet, les renseignements en notre possession sont susceptibles de démontrer qu'il a commis des manquements aux règles prévues au *Règlement n° 242-22 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu-es municipaux* (ci-après « le Code ») alors qu'il était conseiller de la Municipalité de Dixville, à savoir :

1. Le ou vers le 3 février 2025, il s'est placé en situation de conflit d'intérêts en ne divulguant pas son intérêt, en participant aux délibérations et en votant en faveur de la résolution 2025-02-03/15 relativement à une demande de PIIA pour le 230, chemin Parker, alors qu'il s'agit de sa résidence, contrevenant ainsi aux articles 5.2.3.1 et 5.2.3.3 du Code;

Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale

Direction des enquêtes et des poursuites
en intégrité municipale
Commission municipale du Québec
1126, Grande Allée Ouest, 6^e étage
Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : 418 691-2014, option 3
1 866 353-6767, option 3
Télécopie : 418 691-2099

integrite.municipale@cmq.gouv.qc.ca